

Le Groupe Legendre en ordre de marche !



Sunset à Rennes (35) est un des premiers chantiers à avoir repris mi-avril dernier

Depuis le 14 avril dernier, le Groupe Legendre a entamé le redémarrage de ses chantiers en construction. Si quelques activités de la société n'avaient pas pleinement cessé pendant le confinement telles que la conception de certains projets immobiliers ainsi que la maintenance préventive et curative, tous les chantiers avaient, eux, été complètement arrêtés depuis le 17 mars et les agences fermées depuis le 20 mars. La reprise des activités construction du Groupe et la réouverture des bureaux sont aujourd'hui bien en ordre de marche, une reprise progressive qui devrait permettre d'atteindre 80% de l'activité d'ici la fin du mois de mai.

Un redémarrage anticipé dès le début du confinement qui a permis une mise en œuvre de la reprise en seulement deux semaines

Quelques jours après la déclaration du Président de la République appelant au confinement généralisé de la population, et suite à l'incompréhension du BTP sur lequel planait le doute du droit au chômage partiel, l'OPPBTB et les instances représentatives du gouvernement ont annoncé travailler sur un guide des bonnes pratiques permettant la reprise, au plus vite mais de manière sécuritaire, des activités du secteur du bâtiment.

Dès cette annonce, le Groupe Legendre mobilisait son service QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) pour identifier les situations dites à risque sur les chantiers.

Le 2 avril, le guide est alors diffusé aux entreprises du bâtiment, dont le Groupe Legendre, qui analyse les principes édictés et les transpose aux modus operandi de son activité construction. Des procédures ont à partir de là, été rédigées en collaboration avec les équipes travaux pour préserver la sécurité des collaborateurs devant se rendre sur site.

L'approvisionnement en masques et gels hydroalcooliques a bien évidemment été un des sujets particulièrement tendus qui a nécessité l'intervention du service Achats du Groupe pour faire en sorte que les compagnons, chefs de chantier et conducteurs de travaux disposent, dès la reprise, d'au minimum 2 masques par jour et de produits désinfectants.

De nombreuses autres mesures ont été mises en place comme le nettoyage des base-vies deux fois par jour, la restriction du nombre de personnes dans un même lieu confiné (réfectoire, base vie...) ou encore le fléchage du chantier pour permettre une distanciation physique d'au moins un mètre. « *La sécurité de nos collaborateurs est primordiale. Nous n'avons transigé sur rien pour leur assurer les meilleures conditions de travail dans ce contexte extrêmement anxiogène* » déclare Vincent Legendre.

Une reprise d'activité rendue possible grâce à une collaboration étroite avec ses clients

La reprise étant conditionnée à la mise en place des mesures sanitaires sur les chantiers, chaque opération du Groupe Legendre a fait l'objet de discussions avec les maîtres d'ouvrage concernés sur deux points en particulier : l'abandon des pénalités de retard imputables à l'entreprise de construction quand celle-ci n'est pas en mesure de finir le chantier dans les temps ; et la prise en charge commune des coûts générés par le dispositif de sécurité sanitaire sans lequel aucun chantier Legendre n'aurait repris.

« *L'entreprise seule, ne peut pas assumer les coûts que représentent de tels dispositifs sanitaires. Heureusement, nous travaillons main dans la main avec nos clients et partenaires, et c'est parce que nous entretenons des relations de confiance, que nous avons pu compter sur leur bonne compréhension de la situation et ainsi redémarrer nos chantiers* » assure Vincent Legendre.

C'est en effet en s'appuyant sur la relation partenariale avec ses clients et en discutant chantier par chantier avec chaque maître d'ouvrage que le Groupe Legendre a pu dès le 14 avril redémarrer ses premiers chantiers dans les conditions qu'impose la crise sanitaire liée au Covid19.

Une activité qui redémarre, certes, mais qui le fait lentement pour répondre au sursis.

A fin avril, ce sont ainsi une quarantaine de chantiers qui ont pu redémarrer sur un peu plus de 120 opérations qui avaient été arrêtées le 17 mars.

« *Nos équipes sur chantiers et dans nos agences reprennent petit à petit malgré une certaine appréhension pour eux-mêmes et pour leurs proches. Elles ont toutes fait preuve d'une grande motivation à relancer l'activité mais aujourd'hui, nous allons mettre du temps à retrouver le rythme de l'avant confinement* ».

En cause principalement, l'impossibilité pour certains chantiers de travailler avec de la co-activité. « *Si nous savons organiser et coordonner différents corps d'état sur des opérations de grande ampleur en faisant respecter les gestes barrières et la distanciation entre les entreprises qui y interviennent, il n'en va pas de même sur des chantiers plus contraints en termes d'espace. Du coup, forcément, les délais s'allongent* » ajoute le Président du Directoire.

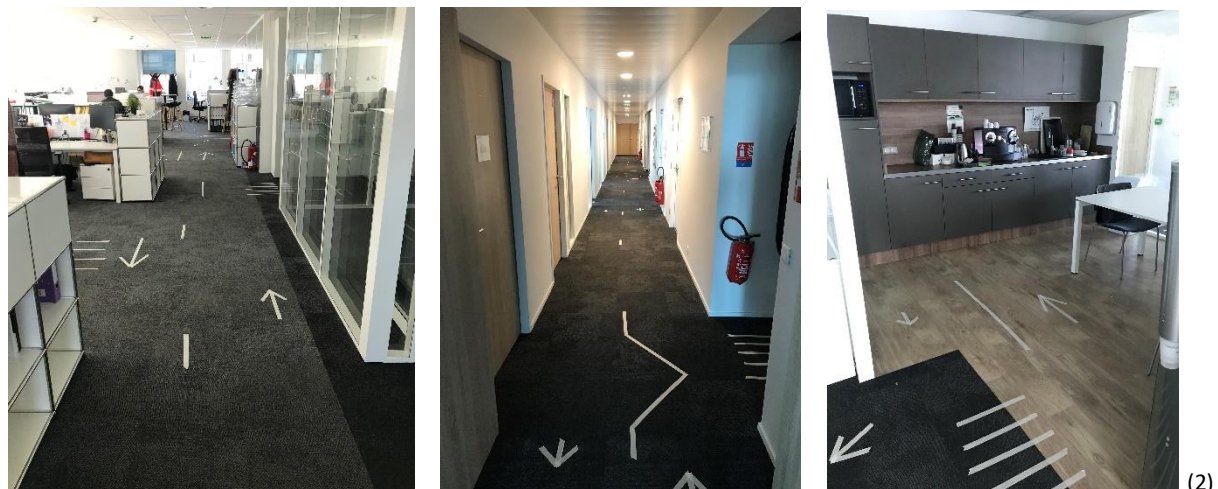
Maintenir ses efforts pour sauvegarder l'entreprise et relancer l'économie

Face à la crise sanitaire à laquelle s'ajoute une crise économique, le Groupe Legendre entend bien atteindre à fin mai 80% de son activité nominale grâce à une démarche volontariste partagée par ses collaborateurs et ses clients. S'il ne sera pas en mesure d'assurer une reprise de 100% de ses effectifs à la fin du mois de mai, le groupe Legendre espère pouvoir compter sur un soutien de l'Etat au-delà du 1^{er} juin pour les personnes qu'il n'aurait pas été en mesure de remettre au plein emploi.

« Cette crise coute très cher à toutes les entreprises et plus largement au pays, nous en avons conscience, nous la vivons tous. Nous avons fait des efforts considérables pour relancer la machine, par responsabilité vis-à-vis de chacun de nos salariés, mais également pour l'économie du pays. Je ne peux pas croire que l'Etat ne soutienne pas les entreprises qui ont su rapidement rebondir et faire les efforts nécessaires pour ne pas s'enliser dans un marasme économique. Sans cautionner une assistance à outrance, il est primordial que l'Etat continue de nous aider pour soutenir l'économie du bâtiment, primordial que nous puissions continuer à compter sur nos clients et partenaires, primordial que nos collaborateurs travaillent dans des conditions sanitaires optimales. Il en va de la survie de l'entreprise, il en va de la remise sur pied de notre économie » conclut Vincent Legendre.



Exemples de mesures mises en place dans les parcs matériels (1) et l'agence parisienne Heron (2) du Groupe Legendre



 **LEGENDRE**

Acteur incontournable de la construction sur l'Arc Atlantique et en Ile de France, le Groupe Legendre est aujourd'hui présent sur le territoire national et à l'international au travers de ses 3 activités principales : Construction, Immobilier et Energie. Entreprise familiale rennaise, avec plus de 2000 salariés et 750 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2019, elle axe désormais son développement dans des secteurs géographiques où elle peut exporter son savoir-faire et démontrer sa valeur ajoutée.

Le Groupe Legendre connaît une croissance soutenue depuis sa création. Sa force est d'avoir su préserver, au fil de son développement, les qualités de proximité et d'indépendance d'un groupe familial bâti sur des valeurs fortes partagées par chaque collaborateur : rigueur, professionnalisme, implication, respect des engagements... et qui posent les fondements d'une autre vision de la construction.

5 rue Louis-Jacques Daguerre – CS 60825 – 35208 RENNES Cedex 02

www.groupe-legendre.com

CHIFFRES CLES

- **3 métiers** : Construction, Immobilier, Energie
- **70 ans** d'existence
- **2000** collaborateurs
- **1 siège** : Rennes - **20 agences**
- **750** millions d'euros de CA

CONTACT PRESSE

Pauline ASTIER-GARESTIER

Directrice Marketing & Communication

pauline.astier@groupe-legendre.com

06.15.16.60.63